

Thème du Concours international arturbain.fr 2007

La place publique

Lieu de vie sociale

Pour apporter une amélioration à la qualité de la vie urbaine, le Séminaire Robert Auzelle invite chaque année des équipes pluridisciplinaires d'étudiants et d'enseignants du monde entier à proposer, à partir de situations existantes, des transformations du cadre de vie urbain qui s'accompagnent d'un changement de comportement des citoyens afin de mieux vivre en ville.

Le travail en équipe pluridisciplinaire des professionnels de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre est plus que jamais nécessaire. Les architectes, les ingénieurs, les plasticiens, les urbanistes, les paysagistes, les sociologues, les économistes... doivent apprendre à travailler ensemble.

Le thème choisi pour 2007 est « **La place publique. Lieu de vie sociale.** »

La place publique : « Lieu public dans un espace découvert généralement entouré de constructions. Les places publiques sont révélatrices du mode de vie urbain dans l'histoire. Elles se construisent soit par apports successifs soit dans une composition unique » (définition du Vocabulaire illustré de l'Art urbain voir www.arturbain.fr)

La place peut être regardée en fonction de sa valeur symbolique, formelle, fonctionnelle, sociale. On peut constater que la vie publique a tendance à quitter la place pour des bâtiments clos, à vocation souvent commerciale accueillant le public ou, plus récemment, à se replier sur des espaces virtuels (télévision, internet...). Par ailleurs, le développement de l'automobile amène à l'envahissement des places existantes et dirige la forme des nouvelles places.

Quelle signification nouvelle peut on donner à la place aujourd'hui ; peut elle redevenir un lieu de rencontre et d'échanges accueillant pour les passants, renforçant le sentiment d'identité, et de convivialité des habitants?

Le Concours international arturbain.fr 2007 vous propose de redécouvrir, de repenser et de recréer la place publique dans son environnement urbain (centre ville, ensemble pavillonnaire, grand ensemble d'habitations collectives, centres bourgs, villages ...)

Plusieurs situations sont envisageables :

- créer une place lorsqu'elle fait défaut, en apportant les services liés à la vie quotidienne,
- la transformer en la recomposant, lorsqu'elle existe,
- l'améliorer, l'embellir lorsqu'il s'agit, par exemple, de reporter ailleurs le stationnement des véhicules ou de proposer des usages nouveaux afin d'améliorer la qualité de la vie sociale.

En liaison avec les municipalités concernées, les équipes devront procéder à une analyse de l'état existant d'un ensemble urbain comprenant ou non une place et proposeront un projet de transformation, d'amélioration, d'embellissement ou de création d'une place, inscrite dans son environnement urbain.

Chaque équipe indiquera :

- Comment la place s'inscrit dans le tissu urbain, à l'échelle du quartier (accès, localisation des services, édifices publics, commerces, habitations environnantes...).
- Comment se déroule le cycle des activités (fêtes, marchés, cérémonies, vie quotidiennes...), quels nouveaux usages imaginer.
- Comment traiter la forme et l'aspect de la place (sols, façades, éclairage, mobilier, édicules, plantations...).

L'équipe pluridisciplinaire encadrée par un enseignant co-responsable avec deux ou trois étudiants devra indiquer en quoi la proposition apporte : « qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement » Ces critères d'évaluation seront ceux du jury internet constitué des enseignants ayant participé au Concours international arturbain.fr. Les comparaisons avant/après et jour/nuit, été/hiver, permettront d'évaluer l'amélioration de la qualité de la vie urbaine apportée par les propositions.

REGLEMENT DU CONCOURS INTERNATIONAL arturbain.fr

16^{ème} session 2007

Article 1 : ORGANISATEUR et PARRAINAGE

Le Séminaire Robert Auzelle – association Loi 1901, reconnue d'utilité publique (J.O. du 2 mai 2004), pour la promotion de l'Art urbain, organise le Concours international d'Art urbain dit « Concours international arturbain.fr » **en langue française**. Le présent règlement et les résultats des années précédentes sont consultables sur le site www.arturbain.fr.

Une dotation de 3 000 €, est reversée aux étudiants lauréats. D'autres dotations sont les bienvenues en France comme dans d'autres pays. Les donateurs signalent les conditions d'octroi des bourses aux étudiants ou aux équipes conformément à l'article 8 du présent règlement.

Article 2 : PARTICIPANTS et INSCRIPTION DES EQUIPES

- Le concours est ouvert à tous les **enseignants et étudiants** inscrits en 4^{ème} et 5^{ème} année de MASTER, notamment les ERASMUS/SOCRATES, de l'Université et des écoles d'art, d'ingénieur, d'architecture, de paysage, d'urbanisme...

- **L'équipe pluridisciplinaire comprend un enseignant et deux ou trois étudiants relevant d'au moins deux disciplines distinctes.**

- **Chaque étudiant ne peut participer qu'à une seule équipe** ; en cas d'abandon d'un étudiant, l'équipe est autorisée à rendre le concours en mentionnant cette défection.

- **Chaque enseignant peut coordonner plusieurs équipes,**

- il doit veiller au respect du règlement,

- il est co-responsable de la qualité du projet avec les étudiants,

- il participe au jury Internet conformément à l'article 7 du règlement

- **il renseigne la fiche d'inscription de l'équipe et veille à sa transmission par courriel** (courrier électronique).

Cette inscription vaut adhésion des étudiants et de l'enseignant au Séminaire Robert Auzelle, qui sont dispensés du versement de la cotisation pour 2007.

Article 3 : CHOIX DES LIEUX

- Les Maires des villes qui souhaitent proposer un site adressent une demande au Séminaire Robert Auzelle. Celle-ci indique **le nom du correspondant, l'exposé des motifs et donne le plan du lieu proposé (A4).**

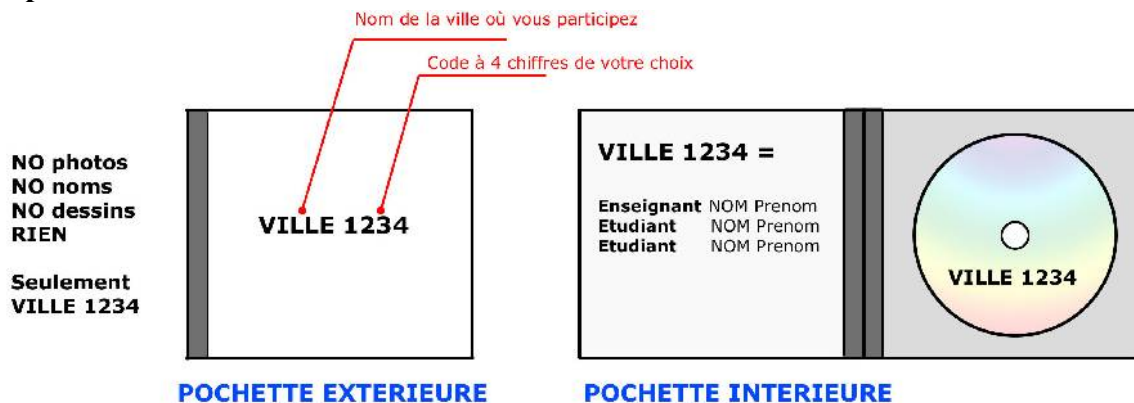
- Les enseignants ont toute latitude de **choisir un des lieux proposés**, ils peuvent aussi **adopter un autre lieu** en accord avec la municipalité concernée.

Article 4 : PARTICIPATION des ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (Universités, Écoles d'ingénieur, d'architecte, urbaniste, plasticien...)

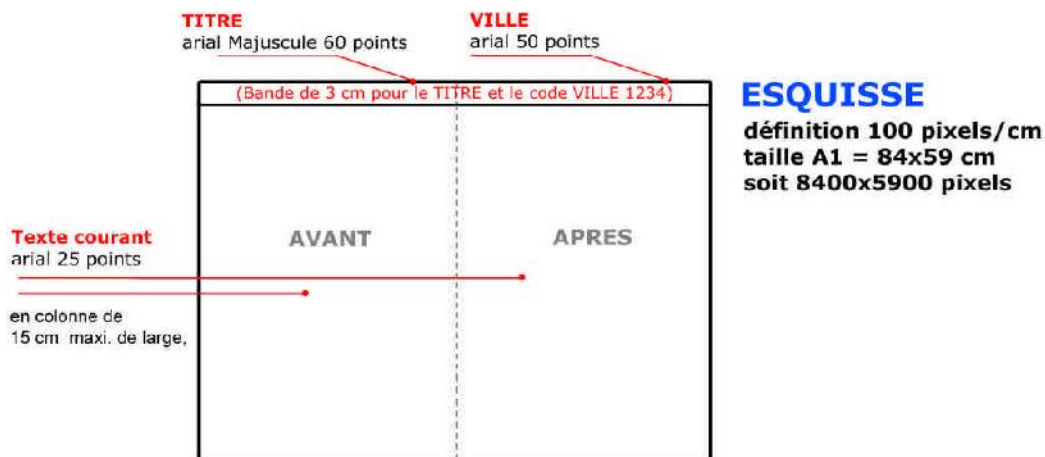
Les directeurs des établissements d'enseignement sont d'une part, **invités** à intégrer le Concours international dans le programme pédagogique de leur établissement et d'autre part, s'ils souhaitent développer un partenariat pédagogique, à **adhérer au Séminaire Robert Auzelle comme membre personne morale** et à **signer une convention de partenariat**.

Article 5 : PRESTATIONS - Tout projet non conforme au respect des § 5-1 et 5-2 sera mis hors de concours.

5-1 – le projet est à rendre sur un CD-ROM sous la forme d'un fichier jpeg au format A1 à 100 pixels /cm de résolution.



5-2 – le projet format A1 (84 x 59) mode paysage (horizontal), est composée par 2 formats A2 portrait (vertical), séparés par un **trait fin vertical**, sur **FOND BLANC OBLIGATOIRE**, avec une **bande supérieure de 3 cm** de large, et doit respecter le principe de la lecture comparative **AVANT/APRES** :



AVANT : <i>diagnostic</i> (sur le A2 portrait gauche)	APRES : <i>proposition</i> (sur A2 portrait droite)
<p>1/ le plan de situation à l'échelle de 1/5000, avec le Nord et le repérage du lieu.</p> <p>2/ le texte (Arial 25 points, 500 caractères maximum) décrivant la situation existante, avec des schémas d'analyse sur les inconvénients, accompagnés si nécessaire d'une vue jour/nuit ».</p> <p>3/ le plan du lieu (ou une photo aérienne) à une échelle convenable (1/2000, 1/1000, 1/500 ou 1/100) renseigné par une échelle graphique et l'orientation du Nord (il s'agit de représenter la place dans son environnement urbain).</p> <p>4/ ce plan sera accompagné de « séquences visuelles » (voir fiche du vocabulaire www.arturbain.fr).</p>	<p>1/ le titre (Arial majuscule 60 points gras) attribué à l'action proposée par l'équipe pour évoquer sa proposition,</p> <p>2/ le texte (Arial 25 points, 500 caractères maximum, en colonne de 15 cm max. de largeur) mentionne le programme proposé et indique la qualité* du projet. Des schémas d'analyse comparatifs, et les vues « été/hiver » et « jour/nuit » seront mentionnées si nécessaire.</p> <p>3/ le plan APRES, à la même échelle que le plan AVANT ci-contre.</p> <p>4/ ce plan sera accompagné par les « séquences visuelles » transformées présentant la proposition.</p>

* au regard des trois critères : **qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement.**

Article 6 : CALENDRIER

- Publicité et lancement du concours **26 avril 2006**
- Rencontres et conférences
- Clôture des inscriptions par courriel, **30 novembre 2006**
(voir la fiche d'inscription à compléter sous la responsabilité des enseignants)
- **Clôture des envois des projets sur CD-ROM au Séminaire Robert Auzelle le 15 février 2007**
- Comité technique et comité de sélection (voir ci-dessous)
- Publication sur le site Internet des projets sélectionnés par le comité de sélection
- Envoi sur CD-ROM des projets sélectionnés aux enseignants ayant participé au Concours
- Transmission des notes des enseignants et publication des résultats,
- Remise des prix et exposition à Paris.
Des expositions et remises de prix peuvent avoir lieu dans les autres villes et pays à l'initiative des enseignants et délégués locaux du Séminaire Robert Auzelle.

Article 7 : COMITE TECHNIQUE, COMITE DE SELECTION ET JURY INTERNET

7-1 – Le comité technique du Séminaire Robert Auzelle examine et signale au jury les projets :

- qui ne respectent pas le règlement,
- dont la lisibilité rend difficile la communication des idées de la proposition (titre peu évocateur, mauvaise comparaison avant/après, absence de liaison texte-image...),
- dont la pertinence et le réalisme de la proposition sont manifestement peu compatibles avec la problématique du site et la mise en œuvre.

7-2 – Le comité de sélection composé de 5 à 7 personnalités qualifiées, choisies par le Séminaire Robert Auzelle, parmi des professionnels indépendants (architectes, urbanistes, ingénieurs, économistes, plasticiens, paysagistes...) examine tous les projets,

- le président du comité de sélection est coopté par les autres membres, il est assisté par le représentant du Séminaire Robert Auzelle qui assure le secrétariat du jury avec voix consultative,
- le comité de sélection doit retenir unanimement une sélection de **10 projets au moins** qu'il estime exemplaires.
- un avis de synthèse d'une page est établi par le Président du comité de sélection pour tirer un enseignement.

7-3 – Le jury Internet est souverain ; il est constitué par les enseignants eux-mêmes qui ont rendu un projet.

- Le CD-ROM des projets sélectionnés sera adressé aux enseignants ayant participé au Concours. Ils pourront ainsi imprimer les projets format A1 (ou A3) pour procéder à la notation (voir ci-après) et réaliser une exposition. Le CD-ROM comprendra également un diaporama des projets sélectionnés pour réaliser une projection.
- Une semaine après cet envoi, chaque enseignant recevra par courriel une fiche de notation pour noter tous les projets sélectionnés, à l'exception de ceux auxquels il a participé. A cet effet, il attribuera à chaque projet sélectionné une note 0, 1, 2 ou 3 pour chacun des trois critères ci-dessous :
 - **qualité architecturale**, (organisation adaptée des espaces libres à la diversité des usages, par l'aspect des sols, façades, plantations, mobilier et œuvres d'art, par l'éclairage, le contrôle de la publicité et de l'affichage, l'accessibilité à toute personne...)
 - **qualité de la vie sociale**, (sécurité, accessibilité, convivialité, activité économique),
 - **respect de l'environnement**, (bruit, pollution, stationnement des véhicules...).
- Les enseignants retourneront la fiche de notation renseignée par courriel.
- Le classement des projets sélectionnés sera établi, après réception des courriels, à partir du programme informatique sécurisé, sous contrôle du Séminaire Robert Auzelle.

Article 8 : PRIX ET MENTIONS (3 000 €, dotation)

- Le « **Prix international d'Art urbain** » est attribué au projet qui obtient la meilleure note au classement général (1 500 €).

- Les **trois « mentions »** (500 €) pour la « qualité architecturale », « qualité de la vie sociale », et « respect de l'environnement » sont attribuées aux projets qui ont respectivement obtenu les meilleures notes dans chacun des trois critères.

- D'autres dotations locales ou internationales peuvent être attribuées en accord avec le Séminaire Robert Auzelle.

Article 9 : RESPONSABILITES DES ORGANISATEURS ET COMMUNICATION

9-1 – Propriété intellectuelle et artistique :

Les participants restent propriétaires des projets soumis au concours et de leurs droits d'exploitations. Néanmoins, les organisateurs se réservent le droit d'utiliser et de reproduire les projets proposés ainsi que le nom et la photographie des participants au concours, dans le but d'organiser des actions de relations publiques ou d'information dont ils seront seuls juges.

Toute personne physique ou morale qui souhaite utiliser les travaux des équipes doit adresser une demande au Séminaire Robert Auzelle.

9-2 – Responsabilité des organisateurs :

Le Séminaire Robert Auzelle se réserve le droit, quel qu'en soit le motif, d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent concours. Il s'engage à en informer les participants, mais sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

9-3 – Interprétation du règlement :

Le règlement du concours est consultable sur www.arturbain.fr.

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'interprétation du présent règlement est de la seule compétence de l'organisateur.

9-4 – Communication :

- le site Internet www.arturbain.fr fera figurer les projets lauréats avec les noms des auteurs des projets, l'avis du comité de sélection et le classement des projets sélectionnés,

- la **publicité sur les résultats du Concours international** pour des publications sera adressée aux principaux journaux professionnels des pays concernés pour faire connaître les projets des lauréats,

- un **CD-rom** sur le thème et les résultats du Concours international sera réalisé à des fins pédagogiques,

- Une **exposition** des projets sélectionnés pourra être organisée en accord avec le Séminaire Robert Auzelle.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à

arturbain@i-carre.net

ou S.R.A. Grande Arche– 92055 – PARIS LA DEFENSE CEDEX

tél : 01.40.81.62.96 – Fax : 01.40.81.73.90